

invitons des représentants des gouvernements de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la République fédérale tchèque et slovaque, de la République de Hongrie, de la République de Pologne, de la République populaire de Bulgarie et de la Roumanie à venir à l'OTAN, non pour effectuer une simple visite, mais pour y établir des liaisons diplomatiques régulières avec l'OTAN. Cela nous permettra de partager avec eux nos réflexions et nos délibérations en cette période de changement historique.

8. Notre Alliance assumera ses responsabilités, dès lors qu'il s'agit de se défaire de l'héritage d'une longue période de suspicion. Nous sommes prêts à intensifier les contacts militaires, notamment ceux que les commandants militaires de l'OTAN pourraient avoir avec Moscou et avec d'autres capitales d'Europe centrale et orientale.

9. Nous nous réjouissons de l'invitation faite au secrétaire général de l'OTAN, M. Manfred Wörner, de se rendre à Moscou et d'y rencontrer les dirigeants soviétiques.

10. Des responsables militaires venus de toute l'Europe se sont réunis au début de l'année à Vienne, afin de parler de leurs forces et de leurs doctrines. L'Alliance propose la tenue d'une réunion similaire à l'automne prochain, dans le but de favoriser la compréhension mutuelle. Nous nous proposons d'instaurer en Europe une transparence d'une qualité toute différente, avec en particulier la conclusion d'un accord sur le régime du "Ciel ouvert".

11. La présence en Europe d'importantes forces conventionnelles nord-américaines et de nombreuses forces nucléaires des États-Unis atteste le contrat politique qui lie implicitement le destin de l'Amérique du Nord à celui des démocraties européennes. Toutefois, à mesure que l'Europe se transforme, nous devons modifier radicalement notre conception de la défense.

12. Il est essentiel, pour réduire nos besoins militaires, de parvenir à de bons accords sur la maîtrise des armements. C'est pourquoi nous accordons la plus haute priorité à la conclusion, dès cette année, du premier traité réduisant et limitant la présence de forces conventionnelles en Europe (FCE), ainsi qu'à la mise au point d'un ensemble significatif de mesures de confiance et de

sécurité (MDCS). Les négociations menées à cet égard doivent se poursuivre sans relâche jusqu'à leur aboutissement. Et nous espérons aller plus loin encore. Nous proposons que, dès la signature d'un traité sur les FCE, soient entamées de nouveaux pourparlers, avec les mêmes participants et sur la base du même mandat, le but étant d'établir, dans le prolongement de l'accord existant, des mesures supplémentaires, et notamment des dispositions visant à limiter les effectifs présents en Europe. Compte tenu de cet objectif, un engagement concernant les niveaux d'effectifs d'une Allemagne unie sera pris au moment de la signature du traité sur les FCE.

13. Notre objectif sera de mener à terme la suite des négociations sur les FCE et les MDCS aussi rapidement que possible, en prévision de la conférence-bilan de la CSCE qui doit se tenir à Helsinki en 1992. Par de nouvelles négociations sur la maîtrise des armements conventionnels, menées au sein de la CSCE dans les années quatre-vingt-dix, nous nous efforcerons d'aboutir à d'autres mesures ambitieuses visant à limiter le potentiel offensif des forces conventionnelles en Europe, de manière qu'aucun pays ne puisse maintenir une puissance militaire disproportionnée sur le continent. Le Groupe de travail de haut niveau de l'Alliance définira une position détaillée pour la suite de ces entretiens sur la maîtrise des armements conventionnels. Nous prendrons les dispositions nécessaires, selon les régions, pour corriger les disparités et faire en sorte qu'il ne soit jamais porté atteinte à la sécurité d'aucun pays. De plus, nous continuerons d'envisager des possibilités plus larges en matière de maîtrise des armements et de renforcement de la confiance. Il s'agit là, certes, d'un programme ambitieux, mais il est conforme au but que nous nous sommes fixé: installer une paix durable en Europe.

14. À mesure que les troupes soviétiques quitteront l'Europe de l'Est et qu'un traité limitant les forces conventionnelles sera appliqué, la structure militaire intégrée de l'Alliance et sa stratégie se modifieront profondément:

- L'OTAN déploiera des forces d'active moins nombreuses, qui seront restructurées. Grâce à de telles forces, qui se caractériseront par leur grande mobilité et par leur

polyvalence, les dirigeants alliés disposeront de la plus grande souplesse pour décider de la conduite à tenir face à une crise. L'Organisation aura de plus en plus recours à des corps multinationaux, composés d'unités nationales.

- L'OTAN abaissera le niveau de préparation de ses unités d'active en réduisant les normes d'entraînement et le nombre des exercices.
- L'OTAN tablera davantage sur la capacité de mobiliser des forces plus importantes au cas où les circonstances viendraient à l'exiger.

15. Pour sauvegarder la paix, l'Alliance doit conserver, à échéance prévisible, une combinaison appropriée de forces nucléaires et conventionnelles basées en Europe et maintenues à niveau, là où ce sera nécessaire. Mais l'OTAN, qui est une alliance défensive, a toujours souligné qu'elle n'utiliserait jamais aucune de ses armes, sauf en cas de légitime défense, et qu'elle entendait ramener au niveau le plus bas et le plus stable les forces nucléaires requises pour la prévention de la guerre.

16. L'évolution politique et militaire en Europe et la perspective de nouveaux changements permettent aux Alliés concernés de franchir de nouvelles étapes. Ils modifieront donc la taille de leurs forces de dissuasion nucléaire et adapteront les missions qu'ils leur confient. Ils sont arrivés à la conclusion que, dans le nouveau contexte politique et militaire européen, les systèmes nucléaires préstratégiques des plus courtes portées verront leur rôle considérablement réduit. Ils ont convenus plus spécifiquement que, dès l'ouverture des négociations sur les forces nucléaires à courte portée, l'Alliance proposera, en échange de mesures réciproques de la part de l'URSS, l'élimination de tous ses obus nucléaires en Europe.

17. Les États-Unis et l'Union soviétique devraient entamer de nouvelles négociations sur la réduction des forces nucléaires à courte portée, peu après la signature d'un accord sur les FCE. Les Alliés concernés définiront un cadre pour la maîtrise des armements qui tienne compte de leurs besoins considérablement réduits en armes nucléaires, et qui prenne en considération le fait que leurs systèmes nucléaires préstratégiques des plus courtes portées sont devenus moins nécessaires.